RHÔNEVENTOUX

PUBLIE LE
08 JAN. 2025

2024-79

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2024
Date de la convocation : 5 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le 12 NOVEMBRE , les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024	
Nombre de membres En exercice 9 Quorum 5 Présents 8 Représentés 0 Votants 8	**Objet de la délibération :** **ACCORD-CADRE – PROGRAMME DE DEPLACEMENT, RENFORCEMENT ET D'EXTENSION DE RESEAUX D'EAU POTABLE – 2022/2026 – TERRITOIRE DU SYNDICAT – INTEGRATION D'UN PRIX NOUVEAU- MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 1**

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François SENAC- André AIELLO-Sandrine RAYMOND - Stéphane MICHEL- Roland LAMOUROUX-Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Max RASPAIL

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-265-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le groupement COLAS/DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 20 décembre 2022, l'accord cadre de déplacement, renforcement et d'extension d'eau potable 2022-2026.

Lors de l'exécution de ce marché, il est apparu nécessaire de créer des prix nouveaux, afin de répondre à la spécificité de plusieurs chantiers en cours.

En effet, dans l'impossibilité de réaliser des tranchées sur une voirie neuve, l'option de renouvellement s'est faite par le tubage de la canalisation existante.

Cette méthodologie de travail spécifique de réhabilitation des réseaux sans tranchées nécessite la réalisation de plusieurs prix nouveaux afin de pouvoir répondre aux besoins de l'opération spécifique mais aussi pour des opérations à venir.

Il est donc nécessaire d'introduire les prix nouveaux suivants au bordereau des prix unitaires :

Numéro	Libellé et désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire € HT
PN1	**Travaux de tubage et/ou d'éclatement** **Etude préalable spécifique pour des travaux de réhabilitation sans tranchée** **Plus-value à l'article 1.1.1 Installation de chantier.** **Ce prix s'applique pour une prestation de tubage ou d'éclatement , il comprend :** **- l'étude de faisabilité (diamètre existant et projeté, linéaire total et par tronçon, emplacement des accès à la conduite),** **- la définition du mode opératoire,** **- la définition du phasage et du planning,** **- la définition des modalités d'alimentation provisoire** **Y compris toutes sujétions et aléas.**	%	2,5
PN2	**Travaux de tubage et/ou d'éclatement** **Mise en place de "l'atelier de tir"** **Ce prix est forfaitaire, il s'applique pour une prestation de tubage ou d'éclatement, ce prix sera quantifié pour chaque installation initiale réalisée sur l'emprise d'un même chantier.** **Il pourra être associé à l'article PN4 "plus-value pour retournement de la machine" mais ne pourra pas être doublé sur l'emprise d'un même atelier de tir.** **Sous réserve des conditions d'encombrement des sols et de faisabilité, ce prix comprend :** **- l'ensemble des sujétions liées à l'installation de l'éclateur à câble,** **- la découpe des enrobés, la démolition de la structure de chaussée existante,** **- le terrassement et l'évacuation des déblais,** **- les terrassements manuel pour dégager la conduite existante,** **- le réglage du fond de fouille,** **- la découpe de l'ancienne canalisation,** **- l'installation de la machine et de ses accessoires y compris descente câblage,** **- calage de l'axe du tirage et de la tôle de butée, du groupe hydraulique et de l'enrouleur à câble,** **- toutes fourniture en énergie pour le bon fonctionnement de la machine,** **- le gravillonnage de la conduite, l'installation du grillage avertisseur et le remblaiement de la fosse dans son ensemble,** **- la réfection provisoire de la tranchée en enrobés à froid selon la demande du maitre d'œuvre et/ou du maitre d'ouvrage,** **- non compris la réfection définitive en enrobés à chaud,** **- tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution.**	Forfait	3 265,31 €

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-265-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

PN3	Travaux de tubage et/ou d'éclatement Mise en place de " l'atelier de canalisation neuve" Ce prix est forfaitaire, il s'applique pour une prestation de tubage ou d'éclatement, ce prix sera quantifié pour chaque installation initiale réalisée sur l'emprise d'un même chantier. Il pourra être associé à l'article PN4 "plus-value pour retournement de la machine ou du sens d'introduction de la canalisation neuve" mais ne pourra pas être doublé sur l'emprise d'un même atelier de canalisation. Sous réserve des conditions d'encombrement des sols et de faisabilité, Ce prix comprend : - l'ensemble des sujétions liées à l'introduction de la canalisation neuve quel que soit le diamètre, - la découpe des enrobés, la démolition de la structure de chaussée existante, - le terrassement et l'évacuation des déblais, - les terrassements manuel pour dégager la conduite existante, - le réglage du fond de fouille, - la découpe de l'ancienne canalisation, - l'installation de la remorque porte-touret (ou atelier de soudure), - la présentation de la conduite, le centrage, le calage, - le raccordement de la tête du câble sur la canalisation, - le gravillonnage de la conduite, l'installation du grillage avertisseur et le remblaiement de la fosse dans son ensemble, - la réfection provisoire de la tranchée en enrobés à froid selon la demande du maitre d'œuvre et/ou du maitre d'ouvrage, - non compris la réfection définitive en enrobés à chaud, - Tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution.	Forfait	2 604,47 €
PN4	Travaux de tubage et/ou d'éclatement Plus-value au PN 2 et PN 3 pour retournement des ateliers de tir et/ou de canalisation neuve Ce prix est forfaitaire, il s'applique pour une prestation de tubage ou d'éclatement, ce prix sera quantifié en plus-value aux prix PN 2 et PN3 lorsque le tir ou l'introduction de la canalisation neuve doit être inversé à l'installation initiale. Ce prix comprend : Pour l'atelier de tir : - toutes aléas et sujétions liées à la détente du câble de tirage, - la dépose de la machine de l'atelier existant, - son retournement et sa remise en service au sein d'un même terrassement, y compris toutes prestations de calage énumérés à l'article PN2, - la fixation du câble sur la conduite neuve, Pour l'atelier de canalisation : - le déplacement du touret, - le déplacement de l'atelier de soudure, - tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution.	Forfait	1 195,34 €
	Travaux d'éclatement Dépose d'équipement existant sur la canalisation existante Ce prix est rémunéré à l'unité, il s'appliquera uniquement pour une prestation d'éclatement de la canalisation existante. Ce prix comprend : - la découpe des enrobés y compris la démolition de la structure de voirie existante quel que soit son épaisseur, - le terrassement à la pelle mécanique et ou à l'aspiratrice quel que soit la profondeur de la canalisation existante, - le complément de terrassement manuel pour dégagement de la conduite, - la dépose de l'équipement constituant un risque de blocage pour l'éclatement, - le gravillonnage de la conduite, l'installation du grillage avertisseur et le remblaiement de la fosse dans son ensemble, - la réfection provisoire de la tranchée en enrobés à froid selon la demande du maitre d'œuvre et/ou du maitre d'ouvrage,		

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-265-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

	- non compris la réfection définitive en enrobés à chaud, - Tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution.		
PN 5	Dépose de collier de branchement	U	826,04 €
PN 6	Dépose de pièces de réparation (type gibault ou coquille de réparation)	U	913,51 €
PN 7	Dépose de Tés ou vanne	U	1 117,59 €

PN8	Travaux de tubage et/ou d'éclatement Raccordement spécifique PE avec redresseur pour toutes canalisations à partir du DN 63 mm Ce prix rémunère : - la mise en œuvre des outils raccordement des conduites en PEHD bout à bout avec l'installation de redresseur de conduites si nécessaire, - la réalisation de la soudure, - Tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution.	Unité	1 384,84 €
	'Réalisation d'une prestation de tubage. Ce prix ne prends pas en compte la fourniture du tuyau, la prestation sera rémunérée en complément. Ce prix comprend au mètre linéaire : - le raclage mécanique à sec (si nécessaire), - le passage caméra, - l'aiguillage du câble, - la réalisation du tubage, - Tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution.		
	Pour un chantier dont le linéaire de tubage est compris entre 1 ml et 150 ml		
PN9	Réalisation tubage - DN 40 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	16,52 €
PN10	Réalisation tubage - DN 63 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	19,44 €
PN11	Réalisation tubage - DN 75 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	19,44 €
PN12	Réalisation tubage - DN 90 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	24,30 €
PN13	Réalisation tubage - DN 110 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	24,30 €
PN14	Réalisation tubage - DN 125 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	24,30 €
PN15	Réalisation tubage - DN 140 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	27,21 €
PN16	Réalisation tubage - DN 160 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	27,21 €
	Pour un chantier dont le linéaire de tubage est supérieur à 150 ml		
PN17	Réalisation tubage - DN 40 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	11,66 €
PN18	Réalisation tubage - DN 63 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	16,52 €
PN19	Réalisation tubage - DN 75 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	16,52 €
PN20	Réalisation tubage - DN 90 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	21,38 €
PN21	Réalisation tubage - DN 110 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	21,38 €
PN22	Réalisation tubage - DN 125 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	21,38 €

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-265-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

PN23	Réalisation tubage - DN 140 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	25,27 €
PN24	Réalisation tubage - DN 160 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	25,27 €
	Réalisation d'une prestation d'éclatement. Ce prix ne prend pas en compte la fourniture du tuyau, la prestation sera rémunérée en complément. Ce prix comprend au mètre linéaire : - le passage caméra, - l'aiguillage du câble, - l'installation de la tête de tirage, du couteau adapté et du cône élargisseur - Tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution.		
	Pour un chantier dont le linéaire d'éclatement est compris entre 1 ml et 150 ml		
PN25	Réalisation éclatement - DN 40 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	21,38 €
PN26	Réalisation éclatement - DN 63 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	24,30 €
PN27	Réalisation éclatement - DN 75 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	24,30 €
PN28	Réalisation éclatement - DN 90 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	29,15 €
PN29	Réalisation éclatement - DN 110 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	29,15 €
PN30	Réalisation éclatement - DN 125 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	29,15 €
PN31	Réalisation éclatement - DN 140 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	32,07 €
PN32	Réalisation éclatement - DN 160 mm - Compris entre 1 ml et 150 ml	Ml	32,07 €
	Pour un chantier dont le linéaire d'éclatement est supérieur à 150 ml		
PN33	Réalisation éclatement - DN 40 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	21,38 €
PN34	Réalisation éclatement - DN 63 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	21,38 €
PN35	Réalisation éclatement - DN 75 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	21,38 €
PN36	Réalisation éclatement - DN 90 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	26,24 €
PN37	Réalisation éclatement - DN 110 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	26,24 €
PN38	Réalisation éclatement - DN 125 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	26,24 €
PN39	Réalisation éclatement - DN 140 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	29,15 €
PN40	Réalisation éclatement - DN 160 mm - Supérieur à 150 ml	Ml	29,15 €

	Fourniture et pose Tube PEHD - PE 100 - Type 1 - Groupe 2 - Série 16 bars. Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la pose en tranchée de canalisations à section circulaire en PE 100 _ Type 1 _ SDR 11/PN 16, à manchons électro soudables comprenant : - la fourniture et le transport à pied de canalisation en PE100 _ Type 1 _ Groupe 2 SDR11/PN16 conforme à la norme EN12201 Gr2 , en couronne ou en barre, - la mise en place des tuyaux conformément aux pentes et profondeurs indiquées sur les plans et profils en long, - le bardage et stockage des tuyaux,		

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-265-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

	- la manutention et la mise en place des tuyaux en fond de fouille, - le calage en fond de tranchée sans lit de pose, - la fourniture et la pose de manchons électro soudables de sécurité _ PN16, ayant une plage de soudure allant de SDR17 à SDR11, à zone de soudure extra large et de spires de soudure affleurantes. Les manchons seront de même groupe que les tubes fournis (article 9 du fascicule 71), y compris les soudures et tout matériel nécessaire, - grillage avertisseur avec âme métallique détectable, - les coupes et l'emboitement des tuyaux, - la fourniture et mise en place de pièces lisses polyéthylène. Les raccords lisses polyéthylène (coude, Té, cônes, manchons...), seront à PN garantie (Raccords à segment non autorisés), - l'épreuve en tranchée à la pression hydraulique spécifiée par le CCTP, - la désinfection - tous aléas et sujétions de fournitures et d'exécution,		
PN41	Fourniture et pose Tube PEHD - PE 100 - Type 1 - Groupe 2 - Série 16 bars - 75 mm	Ml	20,41 €
PN42	Fourniture et pose Tube PEHD - PE 100 - Type 1 - Groupe 2 - Série 16 bars - 90 mm	Ml	27,21 €
PN43	Fourniture et pose Tube PEHD - PE 100 - Type 1 - Groupe 2 - Série 16 bars - 125 mm	Ml	34,99 €
PN44	Fourniture et pose Tube PEHD - PE 100 - Type 1 - Groupe 2 - Série 16 bars - 140 mm	Ml	42,76 €

Ces modifications de prestations n'impactent pas le montant global du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 1 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 1 au marché avec le groupement COLAS/DALL AGNOLA selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 1 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - RHONE-VENTOUX -

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-265-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

PUBLIE LE

08 JAN. 2025

RHÔNEVENTOUX

2024-80

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2024
Date de la convocation : 5 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le 12 NOVEMBRE , les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024	
Nombre de membres En exercice 9 Quorum 5 Présents 8 Représentés 0 Votants 8	**Objet de la délibération :** **ACCORD-CADRE – PROGRAMME DE DEPLACEMENT, RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAUX D'EAUX USEES – 2022/2026 –TERRITOIRE DU SYNDICAT – INTEGRATION D'UN PRIX NOUVEAU- MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 4 .**

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François SENAC- André AIELLO-Sandrine RAYMOND - Stéphane MICHEL- Roland LAMOUROUX-Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Max RASPAIL

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-266-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le groupement COLAS/DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 06 janvier 2022, l'accord cadre de déplacement, renforcement et extension des réseaux d'eaux usées 2022-2026.

En cours d'exécution du chantier pour éviter les vibrations sur les constructions, la technique de grave autocompactante a été utilisée.

Il est donc nécessaire d'introduire un prix nouveau au bordereau des prix unitaires.

PN	Libellé	Quantité	Unité	P.U au mois 0 (déc. 2021)	Révision de prix	P.U à oct. 2024
1	**CHAPITRE I - TRAVAUX DE TERRASSEMENT**					
PN 1.18.05	Grave autocompactante	1	m^3	150.93 €	14.07 €	165.00 €

Cette modification de prestation n'impacte pas le montant global du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 4 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 4 au marché avec le groupement d'entreprises COLAS/DALL AGNOLA selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 4 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,

SYNDICAT MIXTE DES EAUX - RHONE VENTOUX - Siège 595 Chemin de l'Hippodrome CS 60022 CARPENTRAS Cedex

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-266-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

RHÔNEVENTOUX

2024-81

PUBLIE LE
08 JAN. 2025

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE 2024
Date de la convocation : 5 novembre 2024	L'an deux mille vingt-quatre et le 12 NOVEMBRE , les membres du bureau syndical se sont réunis à CARPENTRAS, sous la présidence de M. Jérôme BOULETIN, Président.
Date d'affichage de la convocation : 5 novembre 2024	
Nombre de membres En exercice 9 Quorum 5 Présents 8 Représentés 0 Votants 8	**Objet de la délibération :** **ACCORD-CADRE –RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS PRIORITAIRES ET SECURISATION DU SERVICE EAU POTABLE - 2022/2026 -TERRITOIRE DU SYNDICAT– INTEGRATION D'UN PRIX NOUVEAU- MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION 7.**

Membres présents :

Président : Jérôme BOULETIN

Vice-Présidents présents : Salvador TENZA - Jean-François SENAC- André AIELLO-Sandrine RAYMOND - Stéphane MICHEL- Roland LAMOUROUX-Thierry ROUX

Vice-Président excusé : Max RASPAIL

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-267-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

VU l'article L2194-1 du Code de la Commande Publique,

Le groupement COLAS/DALL AGNOLA s'est vu confier, par marché du 23 décembre 2021, l'accord cadre, renouvellement de canalisations prioritaires et sécurisation du service eau potable 2022-2026.

En phase exécution du chantier, il s'avère nécessaire d'une part d'utiliser une canalisation pvc bi-orientée et d'autre part d'avoir recours à un remblai liquide autocompactant qui n'étaient pas prévus au marché initial.

Les deux prix nouveaux sont donc à introduire au bordereau des prix unitaires de la manière suivante :

Numéro	Libellé	U	Prix Unitaire (€ HT)
1.20	**GRAVE BITUME**		
1.20.7	Remblai liquide autocompactant *Ce prix rémunère la fourniture et la mise en œuvre d'un remblai liquide autocompactant excavable mécaniquement. Dans l'application spécifique du chantier de St Didier Ch du Bulsson.* *Le mètre cube (m³) : Cent-cinquante euros*	m³	150.00
2.8	**CANALISATION POLY. BI-ORIENTE**		
2.8.4	Canalisation PVC bi-orienté PN = 25 bars – DN = 250 mm Ce prix rémunère la fourniture et la pose d'un réseau en PVC Bi orienté PN 25 bars et de DN 250 mm. *Le mètre linéaire (ml) : quatre vingt cinq euros*	m³	85.00

Ces modifications de prestations n'impactent pas le montant global du marché.

LE BUREAU

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

VU la modification en cours d'exécution n° 7 présentée,

DELIBERE

1°) APPROUVE la modification en cours d'exécution n° 7 au marché avec le groupement COLAS/DALL AGNOLA selon les modalités évoquées ci-dessus.

2°) AUTORISE Monsieur le Président à signer la modification en cours d'exécution n° 7 présentée ainsi que tous actes aux effets ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-267-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,

Jérôme BOULETIN

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-267-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024

Accusé de réception en préfecture
084-258401447-20241112-2024-267-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2024